



PAGE 1/8

<u>Présents</u>: Matthieu Rabby (président) – Hervé Latrubesse - Patrick Cazaux – Matthis Bégué - Yohan Campos – Jean Carrère - Jacques Cros – Aurore Lacrouts - Xavier Lafitte – Katia Languet - Jean Claude Larrieu - Simone Mirande - Jérémy Mongie - Philippe Partié - Pascal Prébende - Serge Subias

Excusés: Michel Lacoue-Nègre - Fabienne Laborde-Turon - Georges Coulet – Jérôme Jaymes - Alain Jourda – Barthélémy Oyhenart - Robert Péré-Escamps

Absents: Alain Botella - Frédéric De Melo

Assiste: Régine Bergereau

Ouverture de séance à 19h00.

Informations du Président

Matthieu Rabby souhaite la bienvenue à tous les participants en cette pleine période de vacances et indique que la prochaine réunion se tiendra en présentiel courant septembre / octobre dans un lieu à définir.

Homologation du procès-verbal du Comité de Direction du 9 juillet 2022

Aucune remarque n'étant observée, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des présents.

Informations du Secrétariat Général

1. <u>Licences au 15/08/2022</u>

5372 (+10%)

Retard dans les catégories Seniors M (-19%) et F (-16%) Augmentation en Foot Animation M (+21%) et F (+136%) et la technique Equilibré dans les autres catégories.

2. Nouveau club

Nouveau club affilié à la FFF: LAROIN ASC Foot numéro 861252 (Foot Loisir). Bienvenue au président Jérôme DOS SANTOS et à son équipe.

Tél: 05 59 14 18 55



DISTRICT DE FOOTBALL **PYRENEES-ATLANTIQUES**



PAGE 2/8

3. Dates à retenir

- 25 août à 18h30 remise du trophée D1 Volkswagen Sipa Auto à la concession Lavillauroy à Lescar
- 28 août à 9h assemblée générale des arbitres à Arance
- 3 septembre assemblée générale du District à Serres-Castet

4. Statut de l'arbitrage

Monsieur ALI Saïd Ahamed licencié en qualité d'arbitre aux Bleuets de PAU (licence n° 2547962843). Pour des raisons disciplinaires dont le comportement violent d'un joueur des Bleuets de PAU à l'encontre d'un arbitre, il souhaite quitter ce club et être rattaché au club du F C 3 A.

Le dossier est transmis au Comité de direction pour avis. Ce dernier prie la commission du statut de l'arbitrage de bien vouloir considérer la décision dans son prochain compte-rendu de réunion qui se tiendra mi-septembre.

Considérant ce qui suit :

- 1. L'arbitre ALI Saïd Ahamed, domicilié à Pau, a été formé au club de Pau Bleuets lors de la saison 2019/2020
- 2. L'arbitre a adressé sa démission au District en date du 29 mai 2022, courrier transmis à la LFNA puisque le club de Pau Bleuets évoluait en R3
- 3. La LFNA, en juillet, retourne le dossier au District pour décision, l'équipe première de Pau Bleuets étant rétrogradée en D1.
- 4. L'article 30.2 du Statut de l'Arbitrage qui précise que « le siège du nouveau club doit se situer à moins de 50 kilomètres du domicile »
- 5. L'Article 33.c du Statut de l'Arbitrage prévoit le « départ du club quitté par le comportement violent de membres du club, une atteinte à l'intégrité du corps arbitral... »
- 6. La raison évoquée par l'arbitre l'ayant amené à démissionner
- 7. L'arbitre peut renouveler sa licence jusqu'au 31 août (article 26 du Statut de l'Arbitrage).
- 8. Le club quitté à dix jours calendaires à compter du lendemain de la demande de changement de club pour expliciter son refus éventuel par Footclubs (article 30.3 du Statut de l'Arbitrage)

Après avoir entendu le président de la commission départementale du statut de l'arbitrage, chaque élu a le loisir de s'exprimer avant de passer au vote auquel ne participe pas Jérémy Mongie, licencié dans un des clubs concernés.

Le comité de direction, à la majorité, n'accorde pas la dérogation à l'arbitre ALI Saïd Ahamed pour couvrir le club du FC 3A dès la saison 2022/2023 jugeant la raison infondée.



DISTRICT DE FOOTBALL
PYRENEES-ATLANTIQUES

CDNP- 12, rue Professeur Garrigou-Lagrange - 64000 PAU

Tél : 05 59 14 18 55



PAGE 3/8

Compétitions

1. Composition des poules

Le Comité de Direction est invité à homologuer la composition des poules D1 à D4, proposée par la commission des compétitions adultes.

Suite au non-réengagement des équipes de Sainte Suzanne et ES Pyrénéenne en D3, les équipes ASMUR 3 et Rivehaute sont promues en D3.

Un débat s'instaure concernant la composition géographique des poules de D2 puis de D3. Un sondage ou concertation des clubs sera effectué entre trois options :

- Choix géographique pour les poules D2 et D3 avec ajustements à la marge de la commission des compétitions adultes ;
- « Brassage » intégral avec tirage au sort pour constituer les poules D2 et D3 ;
- « Brassage » partiel tenant compte des 3 secteurs géographiques avec tirage au sort en leur sein.

Le Comité de Direction homologue à l'unanimité la composition des championnats D1, D2 et D3. Il donne délégation à la commission des compétitions adultes pour le championnat D4, la commission se réunira samedi matin pour constituer les poules après avoir enregistré la défection de l'équipe 1 de Mourenx Bourg.

2. Calendrier général

Lors de la dernière réunion, les membres du comité de direction ont homologué les calendriers généraux foot animation, jeunes et adultes soumis par le pôle des compétitions.

Le calendrier Adultes a été également homologué sous réserve de figer la date des finales de coupes départementales.

Rappel du dernier procès-verbal : « Priorité est donnée à les réaliser au Nouste Camp à Pau pour bénéficier d'installations sportives exceptionnelles. Or les terrains ne seront pas disponibles en date du jeudi de l'Ascension puisque la Ligue 2 ne se terminera que le 2 juin. C'est pourquoi il est évoqué de déroger à la tradition en fixant les finales de toutes les coupes sur une seule journée, soit le samedi 10 juin, soit le dimanche 11 juin, en clôture de la saison 2022/2023. Une demande est partie en ce sens à la mairie de Pau et au club du Pau FC. La date retenue sera annoncée aux clubs lors de l'AG du 3 septembre après avoir été adoptée par le comité de direction du 17 août ».

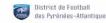
Le Comité de Direction décide que les finales des coupes départementales se dérouleront le samedi 10 ou dimanche 11 juin 2022 sur les installations du Pau FC.

Tél: 05 59 14 18 55









PAGE 4/8

3. Demande de dérogation Pau FC

Le club du Pau FC souhaite engage une équipe U15 Filles dans le championnat U15 Garçons pour la saison 2022/2023. Ce qui avait été le cas la saison écoulée pour la catégorie U13.

Accord du Comité de Direction à l'unanimité, transmis à la commission des compétitions jeunes.

4. Ententes

• U15 : Entente.Mauléon2/Garazi

• Séniors à 7 : Entente.Lahontan/Baigts

• Séniors à 7 : Entente.Bielle/Arudy

• Vétérans à 7 : Entente. Arudy/Bielle.

Le Comité de Direction donne délégation au pôle des compétitions pour la validation de l'ensemble des ententes et le remercie de l'en informer lors de ses prochaines réunions.

5. Coupes adultes

Tirage au sort le samedi 20 août à 11 heures au CDNP à Pau (55 équipes Coupe des Pyrénées (-4), 59 équipes Coupe Vispaly (+2) et 46 équipes en Coupe Dargains (+1).

6. <u>Compétitions Jeunes</u>

Faire le point semble prématuré, seulement la moitié des équipes sont engagées à l'heure actuelle.

Le championnat U19 interdistricts P.A./Landes va accueillir cette saison plusieurs équipes des Hautes-Pyrénées.

7. Féminines

Les engagements se poursuivent jusqu'au 15 septembre mais il est à noter que les clubs engagent des équipes seniors à 11 (déjà 8 à ce jour).

Les compétitions gérées par un nouveau pôle féminin commun 64/40 et administrativement et informatiquement par le District des Landes pourra également accueillir des équipes des Hautes-Pyrénées ; seul bémol les concernant, l'impossibilité d'accéder en Ligue (puisque d'Occitanie) »



DISTRICT DE FOOTBALL
PYRENEES-ATLANTIQUES



PAGE 5/8

8. Foot Animation

Bien trop tôt pour s'exprimer, la commission est prête à enregistrer les engagements.

Composition des commissions 2022/2023

Le comité de direction homologue la composition de la CDA et celle de la CDPA pour la saison 2022/2023.

Commission Départementale Arbitrage.

Président : Michel Lacoue-Nègre

Vice-président délégué : Philippe Partié (représentant des arbitres au CD)

Représentant CDA à la Discipline : Jean-Claude Ségrestaa

Représentant CDA en Appel : Fabrice Jouandet

Membres: Clément Da Costa - Yonn Hirigoyen - Aurore Lacrouts - Ludovic Gnanhoua - Hubert

Leher – Maxime Rojo – Théo Rodrigues

Commission Départementale Promotion Arbitrage.

Président : Théo Rodrigues Secrétaire : Clément Da Costa

Responsable chargé de missions : Matthieu Kolher

Membres: Emmanuelle Bisaro - Yohan Campos - Jean-Luc Dartheyre - Philipe Gauthier - Yonn

Hirigoyen - Roger Larrous - Michel Lacoue-Nègre - Pierre Penalta

Règlement tarifaire

L'indemnité kilométrique est fixée à 0.446€/km (au lieu de 0.401€/km) pour tous les officiels et bénévoles avec un minimum à percevoir de 22.30€ (au lieu de 20€) pour les arbitres et contrôleurs. Il s'agit d'un alignement sur les décisions de la FFF et de la LFNA qui ont procédé de la sorte à l'intersaison.

Après concertation des membres, le comité de direction valide également l'augmentation des indemnités de fonctionnement des arbitres et des observateurs profitant pour harmoniser des tarifs jusqu'alors déséquilibrés entre niveau et fonction de l'arbitre (central, assistant).

Le règlement tarifaire 2022/2023 sera consultable sur le site du district et transmis aux clubs.

Tél: 05 59 14 18 55





PAGE 6/8

Assemblée Générale du 3 septembre 2022 à Serres-Castet

- 1. Rappel de l'ordre du jour voté en juin par le comité de direction :
- Ouverture par le Président
- Mots de bienvenue
- Intervention des invités
- Homologation procès-verbaux AG financière et extraordinaire du 04/09/2021 et AG ordinaire du 05/06/2022
- Rapport moral du secrétaire général
- Présentation des comptes 2021/2022 (compte de résultat et bilan)
- Intervention du commissaire aux comptes + vote des comptes 2021/2022
- Vote de l'affectation du résultat 2021/2022
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2022/2023
- Désignation du commissaire aux comptes pour 6 saisons
- Remise des récompenses champions jeunes et individuelle FFF
- Modification des règlements du District
- Questions diverses
- 2. Bilan et compte de résultat 2021/2022

Les élus ont reçu au préalable tous les documents et sont invités à poser des questions au trésorier avant de passer au vote.

Aucune intervention, le bilan est validé par le Comité de Direction.

3. Prévisionnel 2022/2023

Les élus ont reçu au préalable le budget prévisionnel et sont invités à poser des questions au trésorier avant de passer au vote.

Aucune intervention, le budget prévisionnel est validé par le Comité de Direction.

- 4. Modifications des textes
- Règlement des compétitions adultes
- Règlement des compétitions jeunes
- Règlement foot animation
- Règlement Intérieur CDA
- Règlement Challenge du Fair-Play



DISTRICT DE FOOTBALL
PYRENEES-ATLANTIQUES

CDNP- 12, rue Professeur Garrigou-Lagrange - 64000 PAU

Tél : 05 59 14 18 55



PAGE 7/8

Règlements généraux du District
 Les élus ont reçu tous les textes et n'ont aucune observation avant de les valider.

Les modifications des règlements généraux seront présentées à l'assemblée générale avec demande d'application immédiate.

5. Etude des vœux du FC Garazi

VŒU N° 1 Demande d'une indemnité compensatrice de formation pour toute demande de mutation pour les joueurs de U12 à U18. (Hors accord réciproque)

Afin de protéger les clubs formateurs, et leurs effectifs, proposition d'une indemnité compensatrice de formation (forfait de 500 € pour un U12 ou U13, forfait de 750 € pour un U14 ou U15, forfait de 1000 € pour un U16, U17 ou U18) par un club « démarcheur » qui ne passe pas par les canaux réglementaires* ou qui n'a pas l'accord du club formateur du licencié. * Rappel des canaux réglementaires au district (ou mise en place si cette procédure n'est plus d'actualité) :

- 1° Demande (par mail officiel) de prise de contact avec les représentants légaux du joueur, au club du jeune licencié.
- 2° Accord pour une prise de contact directement avec les représentants légaux, donné par le club hébergeur du licencié par mail officiel dans les 5 jours. Ce vœu a pour but de limiter des mutations sauvages effectués par certains clubs, quitte à détruire des effectifs en place dans des plus petits clubs formateurs, dans leur propre intérêt à se constituer des équipes d'élite. Dans le cas contraire, que les clubs formateurs soient indemnisés à leur juste valeur. (Le montant évolue en avançant dans les catégories, car les effectifs sont + réduits en avançant en âge et donc le risque de faire disparaitre une équipe, plus grand...)

<u>Décision du Comité de Direction : vœu rejeté</u>, pas du ressort du district (licences, mutations), interdiction réglementaire FFF / LFNA, à transmettre à la LFNA.

VŒU N° 2 Souhait de mettre en place, d'une façon officielle ou officieuse, une coupe ou un tournoi foot loisirs MIXTE.

Permettre à des licenciées féminines qui n'ont pas l'occasion de pouvoir jouer à 11, de formaliser sur des matchs (coupe ou tournoi) des entrainements effectués ensemble.

<u>Décision du Comité de Direction : vœu rejeté</u> en compétition officielle, demande non conforme aux dispositions de l'article 155.1 des Règlements Généraux (mixité autorisée jusqu'aux U-16 F) ; toutefois le vœu peut s'étudier s'agissant du foot loisir en pratique événementielle.

Le Président de GARAZI FC sera invité à s'exprimer lors de l'assemblée générale du 3 septembre.



DISTRICT DE FOOTBALL
PYRENEES-ATLANTIQUES

CDNP- 12, rue Professeur Garrigou-Lagrange - 64000 PAU

Tél : 05 59 14 18 55





PAGE 8/8

- 6. Liste des documents à adresser aux clubs avec la convocation
- Ordre du jour
- Procès-verbaux AG financière et extraordinaire du 04/09/2021 et AG ordinaire du 05/06/2022
- Bilan et compte de résultat 2021/2022 + plaquette, (vote AG)
- Prévisionnel 2022/2023, (vote AG)
- Règlements Généraux du District, (vote AG)
- Règlements des compétitions, RI CDA et Fair –Play, tarifaire, pour information
- Vœux de Garazi.

Questions diverses

Aucun élu n'a de sujet particulier à évoquer, la conclusion de la réunion revient au Président Matthieu Rabby.

L'ordre du jour de la prochaine réunion portera principalement sur le déroulement de la saison 2022/2023 (organisation, événements, rôle et fonctions,...). Il rappelle qu'il souhaite davantage déléguer les diverses organisations et compte sur l'investissement de ses colistiers.

Les réunions du Comité de Direction sont fixées à 19 heures mais si les lieux de rendez-vous sont trop excentrés, elles auront lieu à 19h30.

Aucun autre point n'apparaissant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.

Tél: 05 59 14 18 55

Le Président,

M. RABBY

